

II

La Médecine et l'Hygiène à travers la Bible

La Bible est d'un puissant attrait pour quiconque s'intéresse à l'histoire de la Médecine et de l'Hygiène dans l'antiquité. Ces textes, véritables archives des premières civilisations, sont une mine abondante de renseignements sur les maladies de l'époque, sur les pratiques médicales et l'hygiène.

Dans cette étude, forcément réduite, nous ne retiendrons que la partie de la Bible afférente aux prescriptions de Moïse; c'est à dire celles contenues dans le Pentateuque dont la paternité a été attribuée au législateur d'Israël lui-même, et qui englobe la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome.

Nous procéderons donc dans le mélange médical qui a été amplement mis en ordre en négligeant la partie essentiellement plus haut et qui traite particulièrement des soins prescrits pour l'isolement et le traitement des lépreux.

I. — Circoncision.

Ainsi, dans le Deutéronome, Chapitre XXVIII, 60, on trouve une note explicative de ce qui a pu être le mobile de la circoncision.

Il y avait, en effet, à prévenir un mal plus grand. L'hygiène voit dans la circoncision, une mesure de simple propriété, qui prévient l'accumulation des produits irritants, facile à éviter par de simples lavages.

II. — Défense de manger la graisse.

Dans le Lévitique, Chapitre III, 17, nous lisons : « C'est une loi perpétuelle pour vos descendants en quelque lieu que vous habitez : vous ne mangerez ni graisse ni sang ».

On sait que la graisse est indigeste, surtout par la chaleur; les célèbres expériences de Pavlow en ont démontré le rôle d'arrêt ou de suspension sur la sécrétion du suc digestif. L'appétit, par nos saisons de haute température, surtout en Egypte, est déjà diminué, et tous savent que la graisse ne ferait que le diminuer encore. Le péritoire est sujet à la tuberculose (péritonite tuberculeuse) et à d'autres infections, par suite de son voisinage des intestins où pullulent des millions de germes.

Quant au sang, nous avons à la Genèse IX, 4 et au Lévitique XVII, 14 les raisons médicales et morales de son interdiction.

III. — Défense de manger la viande avariée

Nous trouvons, d'autre part, dans le Lévitique, Chapitre VII, 17-18 : « ...Ce qui resterait encore de la chair de la victime, le troisième jour, sera consommé par le feu; le troisième jour, ce sacrifice ne sera point agréé; ce sera une abomination, et quiconque en aura mangé portera son iniquité ».

La putréfaction de la viande, sous un ciel chaud, humide, générateur de germes et de mouches, est très rapide; et qui dit putréfaction dit poisons, sécrétés par les microbes.

IV. — Défense de manger la viande des cadavres.

Dans le même ordre d'idées, nous lisons dans le Lévitique, Chapitre XI, 39-40: « S'il meurt un des animaux qui nous servent de nourriture, celui qui touchera son cadavre sera impur jusqu'au soir. Celui qui mangera de son corps mort, lavera ses vêtements et sera impur jusqu'au soir. Celui qui porte-

ra son corps mort, lavera ses vêtements et sera impur jusqu'au soir.

En effet, ces cadavres sont dangereux par les germes qui ont déterminé la mort: tuberculeuse, charbon, etc., maladies très dangereuses pour l'homme lui-même. N'apprenons-nous pas, de temps à autre, que des centaines de personnes dans les villages égyptiens, meurent ou sont malades pour avoir mangé de cette viande ?

V. — *Animaux impurs.*

Le Lévitique, Chapitre V, 46-47 prescrit : « *Telle est la loi touchant les quadrupèdes, les oiseaux, tous les êtres vivants qui se meuvent dans les eaux, et tous les êtres qui rampent sur la terre, afin que vous distinguiez entre ce qui est impur et ce qui est pur, entre l'animal qui se mange et celui qui ne se mange pas* »

Le médecin comprend l'interdiction de ces animaux impurs. Il sait que le rat, le porc, par exemple, qui se plaisent dans la fange, absorbent et retiennent les parasites et les microbes. La viande du porc peut aussi occasionner des épidémies d'une maladie très redoutable : la trichinose, causée par un vers très fin de l'ordre des Nématodes.

En 1878, le Conseil de Santé de Chicago estimait à 8% le nombre des porcs trichinés.

La viande du porc est encore chargée de graisse qui est peu digestible. On est aussi frappé, dans les abattoirs, de la fréquence de la tuberculose chez les porcs.

La liste de ses méfaits n'est pas close : on a appris que le bantidium (un infusoire), hôte inoffensif dans l'intestin du porc, est pathogène seulement pour l'homme; il produit la dysenterie balantidiennne, qui ressemble, par sa gravité, à la dysenterie amibienne car elle peut durer jusqu'à vingt ans.

VI. ... *Interdiction des mariages consanguins.*

Les mariages consanguins sont interdits dans le Lévitique, Chapitre XVIII, 6 : « *Aucun de vous n'approchera femme qui est sa proche parente, pour découvrir sa nudité...* ».

N'est-ce pas l'interdiction des mariages consanguins dont les inconvénients sociaux et pathologiques sont connus de tous les médecins ? La consanguinité des parents, en effet, cause souvent des déformations physiques ou des dégénérescences psychiques importantes. D'où la décadence et la disparition de certaines familles, dont les membres se mariaient entre eux.

Ces restrictions rigoureuses, et les autres prescriptions hygiéniques contenues dans le Talmud, ont donné à l'Israélite une physionomie pathologique particulière.

Le docteur Jean Flamant de la Faculté de Médecine de Paris, dans une étude fort documentée, publiée en 1934, sous le titre : « *Contribution à l'étude de la Pathologie de l'Israélite* », conclut :

« Il semble que l'on puisse affirmer d'après des statistiques portant sur des pays différents que :

a) La rareté de la tuberculose chez les Juifs, est due, en grande partie à la surveillance de la viande consommée...

b) La rareté de la syphilis chez les Juifs a pour causes essentielles : les modifications anatomiques engendrées par la circoncision.

De toutes façons, il résulte que la pathologie des Israélites, qui est fonction directe des habitudes qu'ils ont acquises et transmises à leurs descendants par tradition, a été incontestablement influencée par les usages religieux et hygiéniques que leur a légué Moïse, le grand législateur d'Israël.